

Edito du Président (Norbert AUMASSON)	1 – 2
Déclaration d'accident – Mode d'emploi (Emmanuel TESSANNE)	2 - 3
Et c'est parti pour le DE Spéléo ! (Pierre-Bernard LAUSSAC)	4 à 6
Actualités du Centre de Formation du SNPSC (Damien BAYON)	6
BAPAAT Spéléologie à la Réunion (Martinho RODRIGUES)	7
Formation BAPAAT à destination des professionnels AMM Réunionnais (Bruno FROMENTO)	7 - 8
Quelques dates importantes	9
Annuaire syndical 2012	10

## EDITO DU PRESIDENT (NORBERT AUMASSON)

Le mot du « Président »

Bonjour à toutes et à tous,

Quoi de neuf au SNPSC en ce renouveau présidentiel national ?

Une conjoncture économique difficile s'annonce, quelles que soient les options que prendront nos nouveaux dirigeants. Nous devons faire face à une baisse de fréquentation de la clientèle et la relance de nos actions de promotion et de démarchage est indispensable mais s'avère aléatoire quant au résultat. La solution de casser les prix est un pis aller et souvent une baisse des tarifs induit une baisse de qualité, notre métier comporte trop de risques pour être bradé !

Nous ne pouvons que vous engager à diversifier vos propositions, vos offres d'activités et d'aller chercher dans des niches peu développées des solutions pour valoriser votre diplôme. Si parmi vous des idées de formations originales et novatrices en matière de promotion et de commercialisation germent, n'hésitez pas ! Le Centre de Formation du SNPSC est ouvert à toutes vos propositions.

Bonne chance dans vos démarches et bonne quête.

En ce début de saison nous vous conseillons d'être à chaque instant vigilants dans l'encadrement de vos clients. Les charges de notre assurance ont baissé certes, car nous avons une faible accidentologie, mais un subit cumul d'accidents provisionnés et le montant remontera. Donc prudence !

Plus particulièrement en canyon où l'euphorie de ce milieu ludique peut provoquer l'incident. Limitez la hauteur des sauts, sécurisez les déplacements et progressions en rivière, verrouillez les sécurités sur les obstacles où le moindre doute de choc ou de blessure subsiste, faites que notre culture sécuritaire s'affirme au regard de tous.

La saison est courte et représente la période où nous rentrons nos gains parfois pour plusieurs mois. Mais cela ne doit pas nous faire oublier la qualité que nous devons offrir à notre clientèle pour la sécuriser. L'encadrement de sorties trop rapidement enchaînées et la fatigue engendrée sont source d'erreurs et de fautes d'inattention de notre part. Ne favorisons pas l'abattage au détriment du respect de nos usagers.

### Quelques mots sur votre matériel

Son entretien et le renouvellement des divers éléments de la chaîne des EPI. Exemple: changer ses longes toutes les deux saisons, est impératif même si elles ne montrent que peu de signes d'usure. Ne minimisez pas le risque car la vie de nos clients n'a pas de prix et une économie de quelques euros ne se justifie pas en regard de leur sécurité. Face à une jurisprudence chaque jour plus sévère pensez aux conséquences qu'un souci d'économie peu justifiable risque d'engendrer...

### Formation à l'étranger:

Si parmi ceux d'entre vous qui voyagez beaucoup pour explorer notre belle planète dans nos domaines de prédilection, d'éventuelles formations vous semblent possibles n'hésitez pas à contacter le président du CF SNPSC, pour que conjointement avec la FFS et les services du CREPS nous puissions formaliser, labelliser et faire reconnaître ces actions au niveau international.

## Un petit mot sur le DE Canyon

La formation organisée par le CREPS de Vallon Pont d'Arc avec la participation de formateurs BE membres du SNPSC a commencé à l'automne 2011. Pour avoir participé à l'encadrement de plusieurs UC je puis certifier de l'excellent niveau d'exigence de ce diplôme. Notre collaboration avec l'établissement public est certaine et nous souhaitons conjointement que le groupe des "formateurs associés" s'élargisse et s'harmonise encore d'avantage. Cela confirmera la reconnaissance des compétences de nos membres et le travail réalisé en amont. Une revalorisation du taux horaire de rémunération des "formateurs associés" semble aussi vivement souhaitable (souvent journée de plus de 10h voire 12h, engagement, prise de risque...).

Revoir les allègements pour les cadres fédéraux semble une nécessité pour que lors de l'examen final le niveau d'exigence soit atteint pour tous. Trop peu de points de contrôle ont été mis en place pour les personnes issues des cursus fédéraux et nous craignons que certains, ayant peu participé à cette formation, très axée sur une démarche réellement "professionnelle", ne courent à l'échec.

Je souhaite une ouverture vers ces futurs nouveaux diplômés dans cette pratique qui n'est initialement pas notre "cœur" de métier mais où nous avons largement contribué à nous faire reconnaître et qui pour nombre d'entre nous remplit nos saisons financièrement. Nous en reparlerons lors de l'AG en décembre dont la date est d'hors et déjà décidée : les 8 et 9 décembre 2012.

Pensez (*même s'il est possible de l'obtenir dans une "pochette surprise sur dossier"*) que votre demande d'équivalence "DE Canyon" passe par un recyclage que nous proposons deux fois par an avec le Centre de Formation de votre Syndicat. Les premiers recyclages ont été des stages d'échange et de rencontre riches en enseignements,

Sur toutes ces belles paroles et cette top morale, passez une bonne saison, soignez vos petits clients du mieux que vous pouvez, fidélisez les par votre professionnalisme et surtout ne vous faites pas mal.

A peluche

Norbert AUMASSON, Président du SNPSC.

## DECLARATION D'ACCIDENT : MODE D'EMPLOI (EMMANUEL TESSANNE)

Nous savons tous que les aléas de notre profession peuvent entraîner des accidents, pour nos clients, les gens autour ou nous mêmes. C'est dans cette éventualité que nous avons l'obligation de nous assurer en responsabilité civile professionnelle pour nos clients et les gens autour. Pour nous mêmes, il nous est possible de souscrire une assurance individuelle accident qui nous couvrira seulement dans le cadre de notre activité professionnelle, pendant l'activité d'encadrement, mais aussi pendant les temps de préparation, d'équipement et de repérage. Cette assurance ne nous couvre pas dans notre pratique personnelle.

Lorsque malheureusement un accident survient, et une fois la situation gérée au mieux, il est obligatoire de réaliser une déclaration d'accident. En quoi cela consiste, comment la rédiger, à qui l'envoyer et quelles seront les suites de cette déclaration. Voilà autant de questions que vous vous poserez, si c'est la première fois que cela vous arrive. Pour vous aider à y voir plus clair, voici plus de détails et d'explications.

**1 : Nous devons sans hésiter faire des déclarations d'accident même pour des petits « bobos ».** L'assureur ne prendra pas en compte notre déclaration, si les faits lui semblent peu importants. En revanche, si un client ayant subit un petit préjudice décide de nous ennuyer et que nous n'avons pas fait de déclaration, la situation peut devenir très problématique.

**2 : Après accident, vous disposez d'un délai limité pour faire votre déclaration d'accident.** Celle-ci doit être adressée à l'assureur dans **UN DELAI MAXIMUM DE 5 JOURS, LE CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI**. Le contenu de la déclaration est très important pour la suite de la procédure et il ne faut surtout pas négliger sa rédaction.

Au sein du SNPSC des membres du bureau sont là pour vous conseiller et vous aider à la rédaction de vos déclarations d'accident. Contactez les immédiatement après l'accident, par téléphone ou par courriel, avant même d'adresser votre déclaration d'accident à l'assureur. Voici les coordonnées de ces deux chargés de mission auprès de l'assureur :

**Emmanuel TESSANNE : 04 79 28 34 04 / 06 70 10 87 40 manu.tessanne@wanadoo.fr**

**Martinho RODRIGUES : 04 92 58 85 63 / 06 84 59 35 73 martinho.rodrigues@orange.fr0**

**3 : Votre déclaration doit être adressée simultanément au SNPSC et à l'assureur.** Voici l'adresse de l'assureur :

SARL S.A.G.A. Assurances

A l'attention de Monsieur Jean-François BELLET

BP 27

69921 OULLINS CEDEX

#### 4 : La déclaration d'accident se fait sur papier libre. Elle doit contenir les éléments précis suivants :

- Votre nom et prénoms, statut professionnel et cadre d'activité, nom de société, adresse postale et coordonnées téléphoniques.
- Date et lieu de l'accident (département, commune, lieu dit, cavité ou canyon ou parcours...).
- Noms et prénoms, âges et professions, adresses, coordonnées téléphoniques de la ou des victimes.
- Noms, prénoms, âges, professions, adresses, coordonnées téléphoniques des témoins.
- Désignation du type d'accident et circonstances (exemple entorse de la cheville en marchant dans une galerie à cause du sol glissant).
- Indiquez si il y a eu une intervention des secours (pompiers, CRS, SSF..) et si les gendarmes ont fait un constat de d'accident (numéro du constat, coordonnées de la gendarmerie...)

Description détaillée des circonstances de l'accident. **C'est la description des conditions de l'accident qui est importante pour la prise en compte ou non de notre responsabilité civile professionnelle.**

#### Prise en charge lors d'un accident :

Pour les accidents matériels la RC professionnelle intervient pour le matériel confié, mais attention les franchises sont élevées et la prise en compte de la vétusté dévalue beaucoup la valeur des biens détériorés (pensez à dire à vos clients que vous n'assurez pas leur smart phone dernier cri !!!).

#### Pour les dommages corporels :

1 : Quand les préjudices subits sont les conséquences d'aléas liés au caractère à risque propre à l'activité et pas du fait de la responsabilité du professionnel (faute d'encadrement), ce sont les assurances de la victime ou d'un tiers responsable de l'accident qui interviennent.

Exemple : un client se tord la cheville tout seul en marchant, c'est sa sécurité sociale, puis sa mutuelle, puis ses autres assurances (fédérale, carte bancaire, assurances risque de la vie...) qui interviennent.

2 : Si les préjudices subits sont les conséquences d'un défaut de l'acte professionnel (faute professionnelle), c'est la responsabilité civile professionnelle du cadre qui intervient.

Si le défaut de l'acte professionnel est avéré, il peut il y avoir des poursuites pénales, il faut savoir que dans ce cas les condamnations au pénal ne sont pas couvertes par la responsabilité civile (amende, interdiction de travailler...).

Exemple : un client prend une pierre décrochée par un tiers, c'est l'assurance responsabilité civile du tiers qui intervient. Si ce tiers est un autre client et qu'il y a faute de gestion par le professionnel du risque inhérent à la chute de pierres, c'est le pro qui est tenu pour responsable et c'est sa RC professionnelle qui interviendra pour dédommager le préjudice.

Ces deux types de prise en charge nous permettent de comprendre l'importance de notre déclaration d'accident : en fonction de notre présentation des faits, et sans jamais occulter la vérité, il est possible de défendre notre mise en responsabilité dans le contexte de l'accident. Une bonne déclaration aura pour objectif de mettre en évidence notre professionnalisme et de montrer que ce n'est pas un défaut de notre acte professionnel, mais bien des aléas propres aux activités que nous encadrons ou une mise en danger par la ou les victimes ( non respect des consignes, comportements dangereux...) qui sont à l'origine de l'accident.

Chaque accident étant spécifique, les référents du SNPSC avec des aides techniques extérieures, vous assisteront pour réaliser la déclaration.

Pensez à rédiger votre déclaration au plus vite, tant que le souvenir des faits est frais dans votre mémoire. Soyez le plus exhaustif possible et commencez la description de la situation de l'accident par la description de toute votre sortie, dès le premier contact avec la ou les victimes ( organisation de la sortie, adéquation du niveau de la sortie aux capacités des clients, présentation des risques inhérents à l'activité et aux clients, descriptif des directives et consignes que vous avez données à vos clients en début de sortie. Il est nécessaire de montrer votre haut niveau de professionnalisme et votre sérieux...) Mettez en évidence les consignes et la bonne gestion de l'activité que vous encadriez ( témoignage de tiers sur la communication des consignes), décrivez la situation en mettant en évidence la responsabilité de la ou des victimes, une fois la description de la situation d'accident faite, décrivez votre gestion de la situation de crise et le déclenchement des secours.

Une situation d'accident peut être traumatisante aussi pour le professionnel. Nous ne faisons pas ce métier pour « casser » des gens. Quand cela arrive, il nous arrive même de culpabiliser. C'est pour cela que dans ces moments difficiles, il ne faut pas hésiter à en parler pour trouver du soutien. Le soutien des collègues peut être utile.

Enfin pensez à prendre des nouvelles de la ou des victimes, vous aurez peut-être besoin d'informations complémentaires pour la suite de la procédure et la relation avec la ou les victimes est très importante.

La rédaction de la déclaration d'accident devra mettre en évidence la bonne transmission des consignes au groupe et à chacun, insister sur l'aspect non obligatoire du saut et la prise de responsabilité en toute conscience par la victime de la décision de sauter ou non. Il faut démontrer que la victime qui auparavant avait déjà réalisé d'autres sauts, avait toutes les aptitudes requises pour réaliser cette tâche qui lui était adaptée. Montrer que le cadre professionnel avait mis en place d'autres solutions que le saut pour franchir cet obstacle...

Par contre, évitez les arguments tels que : « pourtant tout le monde fait sauter ses clients à cet endroit !!! ». Malheureusement cet exemple imaginaire est celui que nous recevons en déclaration régulièrement...

Quand un aléas survient et que nous subissons un sinistre, prenons le temps de réfléchir, de tout mettre à plat, de se faire conseiller, pour réaliser une déclaration d'accident objective. Une des missions du SNPSC est de vous aider dans ces moments là.





## ET C'EST PARTI pour le DE SPELEO SAISON 2 ! (Pierre-Bernard LAUSSAC)

Suite aux rencontres avec nos partenaires (Creps Vallon-Pont-d'arc et FFS), nous avons commencé ensemble à esquisser un profil de diplôme dont vous trouverez une trame ci-dessous. Celle-ci est encore au stade de l'écriture et n'est pas encore finalisée.

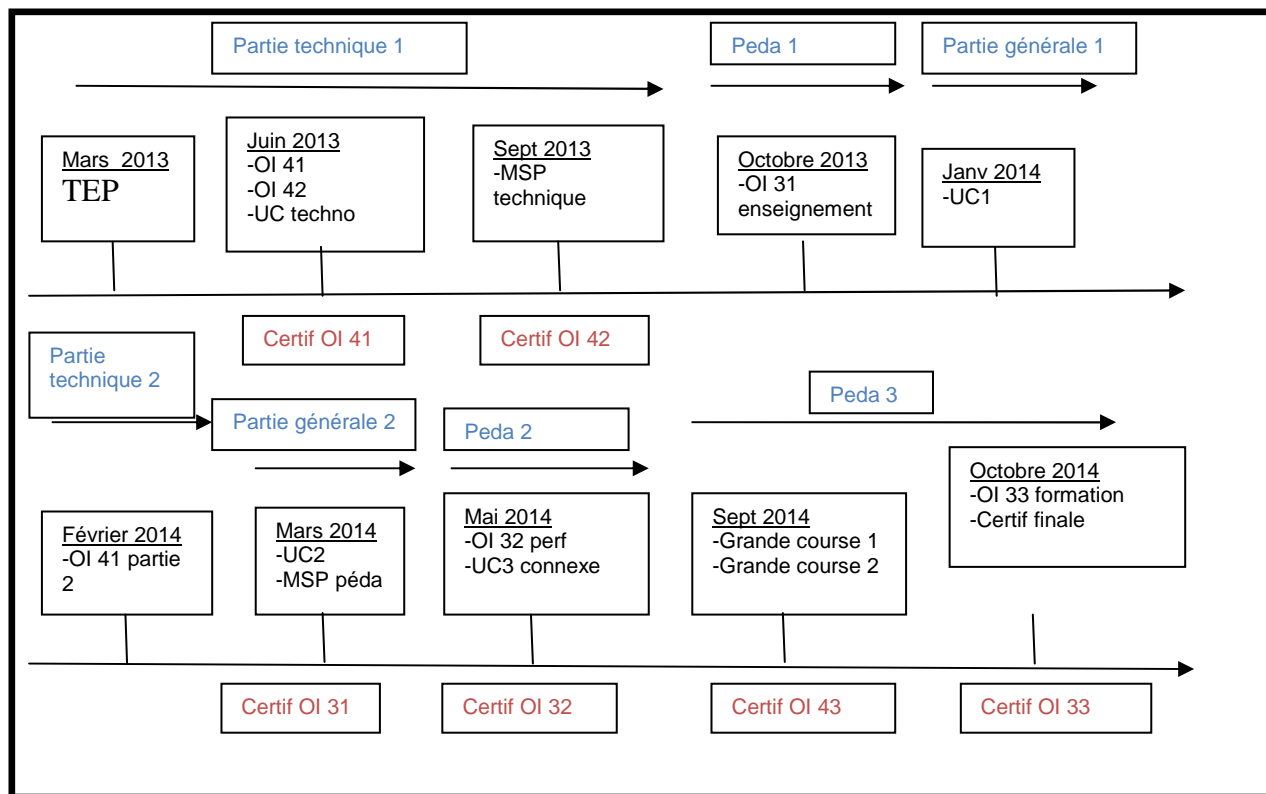
Lors du dernier bulletin (février 2012), nous traitons de la composition du tout nouveau DE spéléo.

Sur ce second article, l'idée est de comprendre le déroulement temporel (que nous appellerons ruban pédagogique) du DEJEPS et ses certifications associées.

Les points clés du diplôme :

- 1 - Le diplôme aura une durée minimum de 18 mois.
- 2 - Les parties techniques personnelles de progression et d'équipement seront placées au début du cursus. Ainsi, lorsque le candidat aura validé les pratiques techniques personnelles (grosse explo et secours), il pourra se consacrer pleinement aux problématiques d'enseignement et d'encadrement.
- 3 - Certaines certifications seront déconnectées de la formation ce qui signifie que la certification pourra avoir lieu beaucoup plus tard dans la formation. L'idée est que le stagiaire puisse assimiler les contenus de formation et le cas échéant se préparer de manière plus pointue.
- 4 - Le candidat aura un statut de stagiaire une fois qu'il aura validé la MSP technique (septembre 2013 dans l'exemple) et MSP (Mise en Situation Pédagogique) péda (mars 2013 dans notre exemple)
- 5 - Il sera limité en prérogatives (classe 3) lorsqu'il sera en autonomie et ce, tant qu'il n'aura pas terminé le diplôme.
- 6 - Il ne pourra travailler contre rémunération que dans le cadre des heures avec son tuteur. (Qui sera déterminé dans le positionnement en début de cursus)

**Exemple du déroulement provisoire et simplifié du ruban pédagogique du DE spéléo :**



- ✓ **OI 31 (OI enseignement) :** L'OI 31, d'une durée de 3 semaines, sera certifié avec la MSP péda (Mise en situation pédagogique)

Le candidat sera évalué sur deux volets : un volet technique (MSP péda) et un volet animation et éducation à l'environnement (OI 31). Présence d'un public support.

- ✓ **OI 32 (OI perfectionnement/entraînement)**

L'OI 32 d'une durée de deux semaines, sera certifié à la fin de l'OI correspondant dans une cavité de type traversée et/ou aquatique et/ou classique. Présence d'un public support.

- ✓ **OI 33 (OI formation) :** L'OI 33 d'une durée d'une semaine, sera certifié lors d'une séance sur le module en cours.

Le public support sera donc les stagiaires DE spéléo en début de cursus de formation. La thématique pourra être la gestion d'un bilan, préparer et faire un cours sur un sujet particulier.... Présence d'un public support.

- ✓ **OI 41 :** L'OI 41 d'une durée de 9 jours, sera certifié sur une sortie spéléo de moyenne envergure (-250m ; -350m) sans public support.

Le but de la certification de l'OI 41 est de placer le candidat en position de leader sur l'ensemble de la sortie (préparation, orientation, équipement...). Il s'agit de confronter le candidat dans une situation qui pourrait être professionnelle (avec ses clients)

L'OI 41 partie 2 (février 2014) abordera les problématiques de la spéléo hivernale. Cette partie d'une durée de 3 jours ne sera pas certifiée (pôle formation)

- ✓ **OI 42 :** L'OI 42 (OI secours/technique d'intervention) d'une durée de 5 jours sera certifié avec la MSP technique du mois de septembre.

- ✓ **OI 43 :** L'OI 43 d'une durée de deux fois 5 jours sera évalué sur la conduite de groupe avec un public support sur une cavité de type grande course.

- ✓ **UC1 et UC2 :** Document écrit personnel (DEP) certifié lors de la certification finale.

La logique de construction du diplôme se veut en adéquation avec les problématiques professionnelles actuelles. Des OI comme le module d'encadrement d'activité connexe (noté UC connexe dans le ruban pédagogique ci-dessus) permettent l'élargissement des connaissances professionnelles. Des contenus comme de la câblerie, des ATS (Atelier Technique Spéléo), des sentiers karstiques ou les raids multisports seront abordés.

Le volet enseignement sera plus complet en abordant la diversité de l'encadrement (enseignement, perfectionnement/entraînement, formation).

## ACTUALITES DU CENTRE DE FORMATION DU SNPSC (Damien BAYON)

✓ **Le recyclage canyon sur Nohèdes les 4, 5 et 6 juin vient de se terminer.**

Quatre personnes ont suivie la formation combinant richesse et partage d'expérience. La formation DE canyon fait son chemin !  
Responsable du stage : Bart RAYMAEKERS.

✓ **Stage Préparatoire CQP2 prévu en mai n'a pas eu de demande.**

La formation au CQP 2 peut reconnaître de votre expérience dans la branche BTP : cette formation a pour but de diversifier le champ de pratique professionnelle des BE spéléo. Pour cela, le CF SNPSC reconduira cette formation l'année prochaine.

D'autres formations peuvent vous intéresser :

✓ **Stage management, gestion entreprise les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2012.**

Ce stage allie les compétences d'un cabinet comptable avec la clarté du discours spéléo en phase avec vos attentes.

Thème à la demande : Droit et obligation, amortissement, TVA, l'URSSAF...

Responsable du stage : Martinho RODRIGUES

✓ **Stage karstologie du 11 au 14 décembre 2012.**

Ce stage sera abordé sous un angle culturaliste et pédagogique. Le but du stage est de donner des outils de terrains aux BE pour leur pratique professionnelle (scolaire, individuels...)

Le travail s'orientera sur la faune, la flore, l'archéologie, la géologie.

Adapté pour un publique adulte et enfant.

Responsable du stage : Tristan GODET

Mais aussi le CF propose un stage recyclage canyon dans le 06, un stage recyclage spéléo dans les Pyrénées. Tout le programme des stages est consultable sur le site du syndicat : [www.snpsc.org](http://www.snpsc.org)

**Pour vous inscrire ou pour obtenir des informations complémentaires, vous pouvez nous contacter par courriel au Centre de Formation du SNPSC : [cfsnpsc@free.fr](mailto:cfsnpsc@free.fr)**

En vous souhaitant une bonne saison.

Damien BAYON

Président CF-SNPSC

### Recherche d'information sur les actions internationales:

Nombreux sont ceux qui parmi vous voyagent beaucoup. Lors de vos séjours ou expéditions au "bout du monde" il vous est sans doute arrivé d'emmener des habitants du pays visité dans vos explorations ou de les former aux techniques liées à nos activités, avec parfois une finalité professionnelle pour ces personnes. Dans le cadre de la mise en place de formations qualifiantes à l'étranger, au sein du Centre de Formation du SNPSC, nous recherchons toutes informations sur les actions que vous auriez encadrées (en spéléo, canyon...) pour des ressortissants d'autres pays. Ce afin de faire un bilan des réalisations déjà accomplies et de mettre en place après étude et analyse, des cursus adaptés pour répondre à d'éventuelles demandes et harmoniser le schéma des cursus. Dans l'attente de vos nombreuses informations.

[cfsnpsc@free.fr](mailto:cfsnpsc@free.fr)

## BAPAAAT SPELEOLOGIE A LA REUNION (Martinho RODRIGUES)

En 2010, nos adhérents de l'île de la Réunion et des syndicats partenaires locaux nous ont alertés au sujet de la pratique marginale du guidage dans les tunnels de lave. Des professionnels, pour la plupart accompagnateurs en montagne proposaient des visites guidées et des explorations de tunnels de lave sans en avoir les prérogatives car en principe cette activité souterraine ne fait pas partie des compétences des AEM.

Le SNPSC s'est mis en relation avec les administrations locales pour avoir plus d'informations sur cette activité « professionnelle » et pour dénoncer cette pratique illégale. Nous nous sommes assez rapidement rendus compte de l'importance que revêtait cette pratique pour les acteurs locaux et des soutiens politiques dont ils bénéficiaient. Convaincus que nous ne pourrions pas résoudre ce problème seuls et simplement, nous avons demandé le soutien de la Fédération Française de Spéléologie. Après divers longs échanges entre le SNPSC, La FFS, les syndicats locaux, les professionnels, la préfecture et la direction locale de la Jeunesse et des Sports, il a été convenu de d'envoyer sur place des experts de la FFS pour déterminer si oui ou non, l'exploration des tunnels de lave était à rapprocher de la spéléologie. La FFS y a dépêché ses CTN dont le rapport officiel a conclu que oui.

Dès lors, il a fallu chercher la meilleure façon de solutionner ce problème. La FFS a proposé la mise en place d'une formation BAPAAAT dont bénéficieraient exclusivement les professionnels déjà concernés par cette pratique. Le SNPSC a convenu que vu les circonstances c'était sans doute la meilleure solution. En fait, la meilleure solution eut été que les individus qui pratiquent la visite guidée des tunnels de lave contre rémunération se mettent en conformité avec la loi en passant le BEES 1<sup>er</sup> degré option spéléologie ou le DEJEPS mention spéléologie. Mais, il faut convenir que parfois, il faut être tolérants et accepter de déformer légèrement le moule pour qu'il corresponde à des besoins spécifiques.

Aujourd'hui, tout est rentré dans l'ordre. Les dix candidats au BAPAAAT ont participé à la formation et ont tous obtenu leur brevet. Nous les avons rencontrés lors de leur formation au CREPS de Vallon Pont d'Arc et pensons pouvoir compter sur leur professionnalisme pour voir leur activité s'intégrer à l'offre professionnelle locale et se développer harmonieusement. Le SNPSC continuera à suivre cette affaire de près. Nous restons à l'écoute de ces nouveaux professionnels et de nos adhérents de l'île de la Réunion pour les soutenir dans leur pratique professionnelle.



# www.croque-montagne.fr

Tarif préférentiel  
pour les membres  
du SNPSC

SAINT JEAN EN ROYANS  
PONT EN ROYANS  
04 75 48 26 64

Magasin de sport  
Spéleo Escalade  
Canyon Via ferrata  
Trail Running Randonnée  
Ski randonnée nordique

## Formation BAPAAAT à destination des professionnels AMM Réunionnais - avril 2012 (Bruno FROMENTO)

L'île de la Réunion est réputée pour ses canyons. Une activité moins connue par le métropolitain de France est la pratique des tunnels de Laves. Les professionnels de la spéléo Réunionnais proposent cette activité, mais aussi les professionnels de la montagne notamment les accompagnateurs en montagne. Cette forme de pratique pose des problèmes de prérogatives.

Des experts de la FFS (en partenariat avec le SNPSC) ont réalisé des diagnostics en 2011 concernant la pratique de la spéléologie dans les tubes de lave sur l'île de la Réunion par des accompagnateurs en montagne. Le résultat de ces travaux montre que les tunnels de Lave relèvent du milieu souterrain. A ce niveau de l'expertise, il fallait trouver une solution viable pour ces professionnels de la montagne. Une proposition de régularisation a été actée par la mise en place d'une session unique de formation de niveau V : le BAPAAAT option loisirs plein air avec un support technique, la spéléologie.



Deux semaines de formation ont été organisées sur place par des diplômés d'état de spéléologie exerçant sur l'île de la Réunion. Ces journées, centrées sur l'autonomie sur agrès et l'équipement, ont permis aux stagiaires de pratiquer les techniques particulières au milieu vertical et d'évaluer la richesse et le potentiel de l'activité.

Malgré tout, l'intitulé de la formation spécifie une relation avec le monde souterrain. De fait, le CREPS de la Réunion a consulté le CREPS de Vallon Pont d'Arc pour élaborer une continuité dans la formation des stagiaires. Des formateurs se sont rendus disponibles pour accueillir le stage et programmer deux nouvelles semaines de formation orientées sur la découverte du monde souterrain et les techniques qui s'y rattachent.

Des cavités Ardéchoises et Gardoises ont été explorées par petits groupes accompagnés par des formateurs experts du milieu souterrain. Des actions d'enseignements sur sites naturels ont été quotidiennement proposées avec des retours techniques pour construire et renforcer les apprentissages.

A l'issue de ces deux semaines de formation, les stagiaires ont passé un examen qui s'est déroulé sous terre. Cet examen a été suivi notamment par deux conseillers techniques nationaux de la Fédération Française de spéléologie (FFS) et deux formateurs œuvrant pour le syndicat national des professionnels de la spéléologie et du canyon.(SNPSC)

Maintenant la formation devra orienter son action sur la notion de « l'acte d'enseignement de la spéléologie ». Pour cela une mission de formation sera réalisée sur place afin de finaliser le cursus du BAPAAT.

Les dix stagiaires ont trouvé une équipe de formateurs qui a su être à leur écoute pour se consacrer essentiellement à sa mission : former des animateurs du milieu souterrain.

L'équipe de formation au Creps de Vallon Pont d'arc: Judicaël ARNAUD, Lionel REVIL, Pierre-Yves BELETTE, Barnabé FOURGOUS, Bruno FROMENTO.

L'équipe de formation au Creps de la Réunion : Emeric BEAUCHERON, Simon BEDOIRE et Simon CLAERBOUT

Coordination : Bruno FROMENTO

⏪ ⏩ [http:// www.aventureverticale.com /](http://www.aventureverticale.com/) Infos, notices, et + X

© En vente uniquement chez votre spécialiste en France et en Europe

**Produits techniques**

**Nouvelles durées de vie potentielles de nos E.P.I**

**Nouvelle sous-combinaison Arbas**

**Aventure Verticale, un fabricant français au service de votre passion...**  
AV crée et produit du matériel pour la spéléo, le canyon et l'escalade à Cholet (49300)

## 2012 Quelques dates importantes

MAI						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

JUIN						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

9-mai	Travail sur la modernisation du site internet du SNPSC
Du 14 au 16 mai	Participation du SNPSC à la MSP Canyon (mise en situation pédagogique). A l'issue de cette MSP, et en cas de réussite, le stagiaire DE Canyon peut être en face à face pédagogique avec une clientèle.
29-mai	Réunion à Lyon avec Ministère des Sports, FFS, et CREPS de Vallon sur la construction du DE Spéléo : le travail est orienté sur le déroulement temporel du ruban pédagogique et la mise en place des certifications (voir article dans ce bulletin)
11-juin	Réunion de bureau élargi, via Skype
14-juin	Réunion à Paris avec Ministère des Sports, FFS, et CREPS de Vallon sur la construction du DE Spéléo : le travail consiste à travailler sur le livret référentiel du DE Spéléo
Du 25 au 27 juin	Participation du SNPSC à la VEP Canyon (vérification des exigences préalables)

JUILLET						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

AOÛT						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Juillet	Parution du bulletin estival d'informations
Août	
Septembre	Date à définir : Journée ouverte à l'ensemble des syndiqués dans un but de présentation du futur DE Spéléo et d'une réflexion commune sur les contenus de formation à intégrer dans le DE.
Du 24 au 26 septembre	Stage recyclage Canyon du CF SNPSC
27 et 28 septembre	Participation du SNPSC au jury de la certification "Perfectionnement technique et sécurité" de l'uC4 Canyon
1er et 2 octobre	Stage management, gestion entreprise du CF SNPSC
Du 9 au 12 octobre	Final du BE Spéléo
22 octobre	Participation du SNPSC au jury de la certification "Prévention assistance secours"

SEPTEMBRE						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16

OCTOBRE						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21

## ANNUAIRE SNPSC – BUREAU ELARGI 2012

MEMBRES DU BUREAU		
<i>Président</i>	<b>Norbert AUMASSON</b> Impasse Louise Michel 66210 SAUTO	Tél. : 04 68 30 23 08 Mob. : 06 80 14 18 98 cfsnpscaumasson@hotmail.fr
<i>Vice-Président</i>	<b>Yvan BINOT</b> Le Chauffaud 25130 VILLERS LE LAC	Tél. : 03 81 68 12 55 Mob. : 06 81 62 49 21 yvan.binot25@orange.fr
<i>Vice-Président</i>	<b>Martinho RODRIGUES</b> Le Collet 05250 ST. ETIENNE EN DEVOLUY	Tél. : 04 92 58 85 63 Mob. : 06 84 59 35 73 martinho.rodrigues@orange.fr
<i>Secrétaire</i>	<b>Damien BAYON</b> 2 rue Gérard Maire 69100 VILLEURBANNE	Tél. : Mob. 06 78 45 94 45 damien.bdn@hotmail.fr
<i>Trésorier</i>	<b>Thomas BRACCINI</b> 16 route d'Azun 65400 AUCUN	Tél. : Mob. : 06 89 71 15 91 thomas.braccini@laposte.net
<i>Trésorier Adjoint</i>	<b>Emmanuel TESSANNE</b> Bois carré 73190 APREMONT	Tél. : 04 79 28 34 04 Mob. : 06 70 10 87 40 manu.tessanne@wanadoo.fr
<i>Membre du bureau</i>	<b>Nicolas BERLAND</b> Chemin de Liar 65400 ARCIZANS DESSUS	Tél. : Mob. : 06 43 74 57 97 nico.berland@laposte.net
MEMBRES DU BUREAU ELARGI		
<i>Section Locale Vercors</i>	<b>Tristan GODET</b> 11 rue Abbé Grégoire 38000 GRENOBLE	Tél. : Mob. : 06 76 47 21 93 godettristan@yahoo.fr
<i>Chargé de Mission</i>	<b>Christian BOUILHOL</b> Les Portes du Vercors 26190 ST EULALIE EN ROYANS	Tél. : 04 75 05 14 36 Mob. : 06 85 50 08 46 Chris.bouilh@free.fr
<i>Chargé de Mission</i>	<b>Barnabé FOURGOUS</b> 166 rue Professeur Lesne 38250 VILLARD DE LANS	Tél. : Mob. : 06 62 54 56 16 bamabe.fourgous@no-log.org
<i>Chargé de Mission</i>	<b>Didier DELCOL</b> Laborie 82160 SAINT PROJET	Tél. : 05 63 65 71 17 Mob. : didier.delcol@wanadoo.fr
<i>Chargé de Mission</i>	<b>Gérard GARNIER</b> Bourchigny-Bas 73340 ARITH	Tél. : Mob. : 06 12 16 77 71 sportaventure@free.fr
<i>Chargé de Mission</i>	<b>Thierry GUERIN</b> 383 allée des Erables 38250 LANS EN VERCORS	Tél. : 04 76 53 50 47 Mob. : 06 87 63 44 38 tguerin@carnetdecourses.com
<i>Chargé de Mission</i>	<b>Yanik MADELENAT</b> La Balmette 38250 VILLARD DE LANS	Tél. : 04 76 95 90 85 Mob. : 06 08 22 64 55 yanik@carnetdecourses.com
<i>Chargé de Mission</i>	<b>Bart RAYMAEKERS</b> La Découverte 66500 NOHEDES	Tél. : 04 68 05 31 23 Mob. : 06 20 16 65 65 bart.speleo@orange.fr
DIRECTEUR TECHNIQUE		
<i>Directeur Technique</i>	<b>Pierre-Bernard LAUSSAC</b> La Balmette 38250 VILLARD DE LANS	Tél. : Mob. : 06 85 02 43 71 pbstaps@yahoo.fr